

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 18 janvier 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 26

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSEGUE, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Michel ROULLIAT pour Florian JEDYNAK ; Nicolas PASTY pour Vincent ALAMERCERY ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Alain LABAT pour Véronique CHIAVAZZA.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absents : Nasser MESSAÏ, Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Philippe JUSTE.

Objet : Mission d'accompagnement pour la mise en œuvre d'un nouveau projet culturel intercommunal

Auteur : Matthias BETZER

Rapporteur : Véronique CHIAVAZZA

La coopération dans le domaine culturel est l'un des axes thématiques forts au sein de la Conférence Territoriale des Maires (CTM) Val de Saône. Ce travail en commun, qui s'est traduit entre autres par la création du festival Saône en Scène en 2019, sera renforcé par la nouvelle stratégie culturelle métropolitaine de la Métropole de Lyon.

Celle-ci vise une répartition plus équitable et équilibrée de l'offre culturelle dans les territoires ainsi que le développement de logiques intercommunales. Des moyens supplémentaires sont affectés aux territoires ce qui permet aux communes de la CTM Val de Saône de poursuivre leurs objectifs de coopération culturelle.

Les Maires des 17 communes du Val de Saône ont acté leur choix de flécher le soutien de la Métropole de Lyon d'une part, sur le festival Saône en Scènes et d'autre part, sur le développement d'un nouveau projet culturel.

Dans le but de mener à bien ce projet, la CTM souhaite s'appuyer sur un diagnostic de son territoire en matière de spectacle vivant, mettant en exergue les éléments forts et structurants du territoire mais aussi des pistes d'amélioration. Cet état des lieux qui sera élaboré pendant le premier trimestre 2023, doit aboutir à des préconisations concrètes (scenarios possibles en réponse aux manques et spécificités du territoire précédemment identifiés, modèle économique, modalités d'organisation, de portage, etc.) permettant aux élus d'arbitrer, d'ici l'été 2023, sur le projet le plus pertinent, viable et adapté au territoire.

Les élus de la CTM ont souhaité que le portage administratif de cette mission soit assuré par la Ville de Neuville-sur-Saône et sollicité un soutien de la Métropole dans ce cadre.

Le Conseil métropolitain a donc accordé, lors de sa séance du 12 décembre 2022, une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de la Ville de Neuville-sur-Saône. Cette aide couvre entièrement la mise en œuvre et le pilotage de la mission d'accompagnement dans le cadre de la définition d'un nouveau projet intercommunal à l'échelle de la CTM Val de Saône.

Le Conseil municipal,

- OUI l'exposé de Madame la Conseillère déléguée, et après avoir délibéré, à l'unanimité,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L3611-2 à L3611-5, L3633-1, L3641-1, L3661-1-3 et L1111-4,
- CONSIDERANT la coopération culturelle au niveau de la CTM Val de Saône,
- CONSIDERANT la volonté de la CTM Val de Saône de développer un nouveau projet intercommunal en matière de spectacle vivant,
- VU la délibération du Conseil métropolitain du 12 décembre 2022 accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € à la Commune de Neuville-sur-Saône pour la mise en œuvre et le pilotage de la mission d'accompagnement dans le cadre de la définition d'un nouveau projet intercommunal à l'échelle de la CTM Val de Saône,
- VU le budget communal,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la mise en œuvre et le pilotage de la mission d'accompagnement par la Commune de Neuville-sur-Saône dans le cadre de la définition d'un nouveau projet intercommunal à l'échelle de la CTM Val de Saône,
- **D'ACCEPTER** la subvention métropolitaine de 15 000 € pour le financement de la totalité de la mission d'accompagnement et la valorisation du portage administratif par la Commune de Neuville-sur-Saône,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant et prendre toute mesure relative à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 26 janvier 2023
Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 01/02/2023
- Publication par voie électronique le 01/02/2023